

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du 22/03/2024

Date de publication : 08/04/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 035

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 029-280324

**OBJET : POLITIQUE SOCIALE,  
SANTE, SOLIDARITE, VIE  
ASSOCIATIVE**

Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à



**Délibération n° 029-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)**

Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Magali ROUX rapporte :

Le Fil Rouge est le premier Groupement de Coopération Médicosociale créé le 21 Décembre 2007, consacré aux malades d'Alzheimer sur le territoire communal. Son objectif est de placer le binôme « malade-aidant » au cœur de tous les dispositifs.

Ce groupement est une structure innovante destinée à informer, aider et accompagner les personnes présentant des troubles importants de la mémoire, leur famille et leur médecin.

La Ville d'Aubagne a, dès l'origine, montré sa volonté d'œuvrer en faveur de cette cause et souhaite encore aujourd'hui poursuivre son action.

La prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale. La Ville d'Aubagne souhaite, par une convention de partenariat, apporter son aide à l'action du Groupement « Le Fil Rouge Alzheimer » en lui octroyant une subvention d'un montant de 15.000 euros (quinze mille euros).

Cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le « Fil Rouge Alzheimer ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

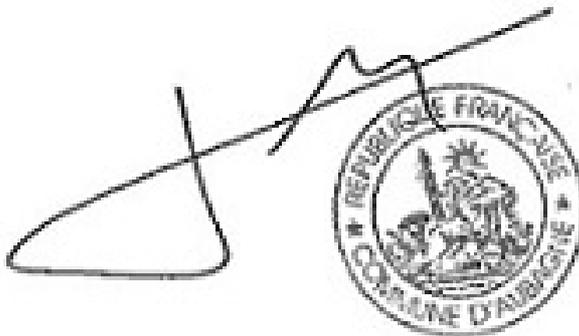
Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les Articles L 312-7 et R 312-194-1 à R 312-194-25,

**VU** le décret du 6 Avril 2006 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des Groupements de Coopération Médico-sociale,

**CONSIDERANT** que la prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale, la Ville d'Aubagne souhaite en signant la Convention de partenariat apporter son aide à l'action du Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge » en octroyant une subvention en numéraire de 15.000 euros (quinze mille euros),

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240328-280324\_29-DE  
Reçu le 08/04/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
08/04/2024



**Délibération n° 029-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)**

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer », prévoyant notamment, l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 euros (quinze mille euros), inscrite au budget ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240328-280324\_29-DE  
Reçu le 08/04/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
08/04/2024

